

Académie des Arts et Techniques du Cinéma

## MODE D'EMPLOI



César des Lycéens



MODE D'EMPLOI

Présentation	p. 4
Organisation	p. 7
Calendrier	p. 12



# PRÉSENTATION

La Cérémonie des César récompense les talents et les œuvres françaises qui ont marqué l'année cinématographique écoulée.

Chaque année, les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma - appelée aussi Académie des César - distinguent celles et ceux qui leur ont paru les plus remarquables dans les nombreux métiers du cinéma : réalisation, scénario, musique, interprétation, montage, image, costumes, décors, son...

Les César assurent ainsi visibilité, émulation et dynamisme, dans un secteur de la création fondamental pour le rayonnement culturel français en Europe et dans le monde.

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégié de leur créativité, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le ministère de l'Éducation nationale s'associent pour mettre en place le **César des Lycéens**.

Aux prix prestigieux qui font la légende des César (Meilleur Film, Meilleure Réalisation, Meilleure Actrice, Meilleur Acteur, etc.) s'ajoute à partir de 2019 un César des Lycéens, distinguant l'un des sept films nommés dans la catégorie "Meilleur Film".

## CONSTITUÉS EN JURY, LES LYCÉENS POURRONT AINSI

- s'engager dans un événement culturel majeur leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- se passionner pour la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec les professionnels et le public.

## CE NOUVEAU PRIX

- s'inscrit dans l'engagement des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture en faveur de l'accès à tous les élèves à une éducation artistique, culturelle et sensorielle de qualité ;
- enrichit les différents dispositifs d'éducation au cinéma existants : École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Prix Jean Renoir des lycéens et création de *cinema.lesite.tv* qui permet aux professeurs de présenter et de diffuser des films du patrimoine ;
- renforce la place du cinéma et de l'éducation à l'image dans la formation des élèves.

# ORGANISATION

Chaque année, des lycéens de terminales générales, technologiques et professionnelles, en tout lieu du territoire, se constitueront en jury pour décerner le César des Lycéens.

## POSTULER

Entre la mi-novembre et la mi-décembre de chaque année, pour participer avec leur classe au César des Lycéens, les professeurs volontaires doivent s'inscrire.

Le ministère de l'Éducation nationale procède ensuite à la sélection de 35 à 50 classes qui constituent le Jury.

Le 23 janvier 2019, jour de la Conférence de Presse d'Année des Nominations 2019, les sept films en lice pour le César du Meilleur Film seront dévoilés. Le vote pour le César des Lycéens se fera sur ces sept films nommés par les 4303 professionnels de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Une commission de trois personnes (un membre de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, un membre de la mission éducation artistique, culturelle et sensorielle de la DGESCO et une personnalité qualifiée) visionneront les films. Ils rédigeront des fiches succinctes de présentation des films à destination des professeurs référents, et, le cas échéant, signaleront la sensibilité possible d'un public majoritairement mineur à certaines images ou propos dans les films.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves.

## ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY

Toutes les classes de terminales générales, technologiques et professionnelles peuvent postuler.

Le professeur référent doit remplir un dossier qui peut être valorisé par :

- l'existence d'un enseignement "cinéma" dans l'établissement ;
- la richesse des projets cinématographiques de l'établissement ;
- le partenariat de l'établissement avec une salle de cinéma ;
- la qualité des installations de projection dans l'établissement.

L'organisation des visionnages est laissée à l'appréciation des chefs d'établissement.

## VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR

À partir de l'annonce des sept films en lice pour le César du Meilleur Film (le mercredi 23 janvier 2019), les lycéens peuvent commencer avec le professeur référent à visionner ces films, de préférence dans une salle de cinéma via le dispositif "Lycéens et apprentis au cinéma", ou à défaut en vidéoprojection.

À la suite de chaque projection, le professeur organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre qu'au sein de chaque classe, éventuellement d'une classe à l'autre, les lycéens échangent leur point de vue, partagent leur expérience de spectateur, défendent leurs goûts.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix.

## VOTER

Le vote s'effectue à partir d'une plateforme sécurisée, mise à la disposition du professeur référent.

Chaque professeur référent dispose d'un code personnel qui lui permet, en compagnie des élèves, de saisir le nombre de voix attribuées par la classe à chacun des sept films.

Le scrutin est ouvert selon le même calendrier que celui des membres de l'Académie, c'est-à-dire du vendredi 1<sup>er</sup> février au vendredi 22 février 2019 à 16h00 (le jour de la 44<sup>e</sup> Cérémonie des César).

La confidentialité du vote est assurée avec la même rigueur que le vote des membres de l'Académie.

## PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS

Le lundi 25 février 2019 sera révélé, par communiqué de presse, le nom du film lauréat.

Le César des Lycéens sera remis par le ministre de l'Éducation nationale et le Président de l'Académie des César dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le **mercredi 13 mars 2019**.

À l'occasion de cette remise, sera organisé un débat entre les lycéens et le(la) lauréat(e), suivi de la projection du film lauréat, qui permettra aux lycéens de revoir le film avec un nouvel éclairage.



# CALENDRIER

## 2018-2019



**20 novembre 2018 :**

ouverture des candidatures

**15 décembre 2018 - 10 janvier 2019 :**

sélection des classes pour faire partie du Jury

**Mi-janvier 2019 :**

réunion à Paris des professeurs référents des classes retenues

**23 janvier 2019 :**

Conférence de Presse d'Annonce des Nominations organisée par l'Académie des César

**31 janvier 2019 :**

diffusion des fiches de présentation de chaque film auprès des professeurs référents

**Du vendredi 1<sup>er</sup> février au vendredi 22 février à 16h :**

visionnage des films, débats et vote

**Vendredi 22 février :**

- 16h : clôture du scrutin
- 21h : début de la 44<sup>e</sup> Cérémonie des César

**Lundi 25 février :**

envoi d'un communiqué de presse annonçant le film lauréat du César des Lycéens

**Mercredi 13 mars :**

Cérémonie de remise du César des Lycéens et rencontre-débat avec le(la) lauréat(e) et son équipe, à la Sorbonne



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

110 rue de Grenelle, 75007 Paris



ACADÉMIE DES CÉSAR

11 rue de l'Avre, 75015 Paris





